

Renvoi au comité des marchés de l'adresse des administrateurs du district de Carpentras (Vaucluse) qui envoient l'état des dons patriotiques reçus, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés de l'adresse des administrateurs du district de Carpentras (Vaucluse) qui envoient l'état des dons patriotiques reçus, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23354_t1_0043_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Lavit, s.d.] (1).

« Représentants,

Vous avez détruit l'erreur, le mensonge et la superstition. Vous avez proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez détruit l'athéisme aussi contraire à la vertu que le parlement de Pitt l'est à la liberté ! Vous avez posé les fondements de la morale républicaine ; vous avez à jamais mérité de l'humanité. Une moisson précieuse et abondante couronne ces actes de vertu. Recevez les remerciements d'une société des campagnards qui n'est pas fort savante mais toute composée des citoyens remplis de bonne foy ».

DELBUC (*présid.*), G. MERLE (*secrét.*), GRAND (*secrét.*).

13

Les maire et officiers municipaux d'Honfleur, département du Calvados, félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal qui établit des fêtes républicaines aux différentes époques mémorables de l'année, lui annoncent que leur commune, qui n'a cessé de se montrer à la hauteur de la révolution, s'est empressée de célébrer la fête du 31 mai ; ils donnent les détails de cette fête où l'on a vu régner le calme, la joie pure et la fraternité républicaine : tous, disent-ils, ont fait les allusions les plus intéressantes à la montagne, et célébré la Convention à laquelle la France doit son salut et sa liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Honfleur, 14 prair. II] (3).

« Législateurs,

Toujours occupés du soin le plus scrupuleux pour faire exécuter les décrets de la Convention Nationale, nous n'avons pas perdu de vue celui du 18 floréal qui ordonne des fêtes annuelles aux époques des 14 juillet, 10 août, 21 janvier et 31 mai pour retracer aux vrais républicains le triomphe de la vertu et celui de la liberté et de l'égalité.

Notre commune toujours animée du feu patriotique n'a cessé de se montrer à la hauteur de la Révolution, mais elle se serait crue susceptible de reproches si elle eût différé à manifester son zèle pour la Célébration de la fête du 31 mai. Elle vient de satisfaire à ce vœu avec une satisfaction indicible, que tous ses concitoyens ont manifesté en répondant de la manière la plus unanime à l'invitation que nous leur avons faite de coopérer à célébrer cette fête d'une manière frappante et qui soit digne de son institution.

La cessation de tous les travaux, le calme de la satisfaction et la joie pure qui était peinte sur tous les visages annonçaient que chacun était occupé d'un objet cher à son cœur. Tous ont accompagné

avec l'empressement et l'enthousiasme les corps constitués et toute la garde nationale armée, dans la promenade civique que nous avons fait sur la plus haute montagne où le maire a prononcé un discours analogue à la Circonstance et fait lecture du rapport de Robespierre dont chaque paragraphe a été couvert des applaudissements les plus prolongés. Les salves d'artillerie et une musique guerrière ont précédé et suivi cette lecture intéressante ; toute la commune assemblée, comme par un mouvement spontané s'est livrée à l'expression de la joie la plus pure et chacun a fait les allusions les plus intéressantes à la Montagne célèbre de la Convention à laquelle la France entière doit son salut et à laquelle sans doute tous les peuples qui couvrent la surface de terre devront le recouvrement de leur liberté et de leur bonheur. S. et F. »

CUVETIER père, DELOMONE, M. LION (*maire*), MASCOT [et 3 signatures illisibles].

14

Les administrateurs du district de Carpentras (1) envoient à la Convention nationale l'état des dons patriotiques qu'ils ont reçus de différentes communes de leur district, depuis le 19 pluviose jusqu'au 9 prairial. Ils consistent en 393 chemises, 86 douzaines d'œufs offerts aux volontaires malades, et un grand nombre d'autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (2).

15

La société populaire d'Arcis-sur-Aube, département de l'Aube, félicite la Convention sur l'attitude fière et imposante qu'elle a conservée au milieu des dangers dont elle étoit menacée ; elle est invitée à continuer ses glorieux travaux ; et cette société jure que toujours on la trouvera disposée à rester le ferme appui de la révolution française.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Arcis-sur-Aube, 12 mess. II] (4).

« Dans un tems de Revolution, les hommes purs sont toujours en but aux hommes corrompus, il n'est rien que ces derniers ne tentent pour les détruire, mais ils ont beau faire, la vertu triomphe de tout, et tel est le sort de ceux qui l'ont dans le cœur, qu'ils restent en place pour faire le bonheur de tous, lorsque les trames odieuses des conspirateurs et des scélérats coalisés s'anéantissent avec leurs auteurs.

(1) Vauchuse.

(2) P.V., XLI, 147. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t) ; Ann. patr., n^o DLVI ; J. Lois, n^o 650 ; C. Eg., n^o 691 ; J. Sablier, n^o 1429.

(3) P.V., XLI, 148. J. Sablier, n^o 1429.

(4) C 310, pl. 1209, p. 13.

(1) C 310, pl. 1209, p. 12.

(2) P.V., XLI, 147. Bⁱⁿ, 22 mess. ; Mon., XXI, 180.

(3) C 309, pl. 1200, p. 5.